

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20200710-VD20200710-007-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 juillet 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Océance CHARRET-GODARD - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Kildine BATAILLE - M. DESEILLE - Mme Claire TOMASELLI - M. Denis HAMEAU - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Pierre PRIBETICH - M. Jean-Patrick MASSON - Mme Christine MARTIN - M. Marien LOVICHY - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Antoine HOAREAU - M. Benoît BORDAT - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Jean-Philippe MOREL - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Christophe BERTHIER - Mme Françoise TENENBAUM - M. Georges MEZUI - Mme Laurence FAVIER - M. Massar N'DIAYE - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Jean-François COURGEY - Mme Ludmila MONTEIRO - M. David HAEGY - Mme Delphine BLAYA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Marie-Odile CHOLLET - M. Vincent TESTORI - M. Jean-Paul DURAND - Mme Nora EL MESDADI - M. Franck LEHENOFF - Mme Catherine DU TERTRE - M. Bassir AMIRI - M. Emmanuel BICHOT - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Stéphane CHEVALIER - Mme Céline RENAUD - M. Laurent BOURGUIGNAT - M. Bruno DAVID - Mme Laurence GERBET - M. Axel SIBERT - Mme Claire VUILLEMIN - Mme Stéphanie MODDE - M. Olivier MULLER - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Catherine HERVIEU - M. Fabien ROBERT - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Sladana ZIVKOVIC (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme Nadjoua BELHADEF (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme Danielle JUBAN (pouvoir M. BORDAT)

OBJET DE LA DELIBERATION

OBJET DU RAPPORT- Exercice 2019 - Affectation des résultats

Monsieur Deseille expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M57, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal à la clôture de l'exercice 2019.

Le compte administratif 2019 que vous venez d'approuver a en effet permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront repris dans le budget supplémentaire 2020.

Je vous précise, par ailleurs, que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au compte administratif et sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Je rappelle que ce résultat englobant ces écritures exceptionnelles doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser ;
- pour le solde, en excédents de fonctionnement reportés, pour financer des dépenses nouvelles, ou en une dotation complémentaire en réserves.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2019 du budget principal, de bien vouloir décider de leur affectation, dans les conditions décrites ci-après.

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement 2019	90 058 679,33 €
Solde investissement 2019	- 25 364 807,97 €
<i>D/001 - besoin de financement</i>	<i>- 25 364 807,97 €</i>
<i>R/001 - excédent</i>	<i>0,00 €</i>
Solde des restes à réaliser d'investissement 2019	- 4 782 156,03 €
<i>Restes à réaliser de dépenses</i>	<i>4 782 156,03 €</i>
<i>Restes à réaliser de recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Besoin de financement en investissement (y compris restes à réaliser)	- 30 146 964,00 €
Affectation sur l'exercice 2020	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	30 146 964,00 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	59 911 715,33 €

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ